

École de l'Envolée

2020-2021



École de l'Envolée

Règles de vie et de fonctionnement

299, rue Ernest-Gaboury, Gatineau, Québec J8V 2P8
Téléphone : (819) 568-5764 Télécopieur : (819) 568-7541

Service de garde: 819-568-2351

RÈGLES DE VIE 2020-2021

Horaire de la journée

HEURE D'ARRIVÉE DES ÉLÈVES	
PRÉSCOLAIRE Les élèves marcheurs du préscolaire doivent être accompagnés d'un adulte le matin et le midi.	PRIMAIRE Les élèves pourront entrer à l'intérieur en cas de froid excessif (-25 C ou moins) ou de pluie abondante.
Matin : 8h à 8h10	Matin : 8h à 8h10
Midi : 12h55 à 13h05	Midi : 12h55 à 13h05
HORAIRE DES CLASSES	
PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE
Avant-midi : 8h10 à 11h35	Avant-midi : 8h10 à 11h35
Après-midi : 13h05 à 14h38	Après-midi : 13h05 à 15h30
RÉCRÉATIONS	
	PRIMAIRE
	Avant-midi : 10h17 à 10h32
	Après-midi : 14h12 à 14h27
HORAIRE DE LA BRIGADE SCOLAIRE	
<ul style="list-style-type: none">• Pour leur sécurité, les élèves doivent traverser les rues durant ces périodes.• Lors de temps froids (-25 C ou moins), le service de brigade est réduit de 5 minutes.• Si le transport scolaire est annulé en raison de la température, la brigade scolaire est aussi annulé lors de cette journée.	Matin : 7h50 à 8h05
	Midi : 11h35 à 11h50 <u>et</u> 12h45 à 13h
	Fin de la journée : 15h30 à 15h45
HORAIRE DE L'ADMINISTRATION	
Avant-midi : 7h45 à 12h	Après-midi : 13h à 15h45

Règles de vie des élèves 2020-2021

Règles	Raisons	Impacts positifs	Mesures d'aide ou conséquences
1. L'élève adopte un comportement empreint de civisme et de respect envers l'adulte ainsi qu'envers ses pairs.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour développer le sens de la justice, la tolérance, l'équité, le respect de soi-même et des autres. - Pour se sentir bien et en sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des habiletés sociales; - Autonomie et sens des responsabilités; - Climat harmonieux et sécuritaire; - Environnement agréable et propre; - Estime de soi; - Fierté personnelle; - Motivation scolaire; - Protection du temps d'apprentissage; - Réussite scolaire; - Savoir vivre en société; - Sentiment d'appartenance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers; - Avertissement; - Carnet de route; - Centre d'aide; - Entente de collaboration; - Démarche de résolution de conflits; - Discussion; - Émulation; - Feuille de communication aux parents; - Feuille de réflexion; - Geste réparateur; - Matériel éducatif et outils sensoriels; - Méritas; - Perte de privilège; - Plan d'intervention - Policier éducateur; - Rencontre avec la direction; - Renforcement positif; - Reprise de temps lors de journées pédagogiques; - Retrait; - Suspension interne/ externe; - Avis de retards/ absences (au dossier de l'élève); - Comité multidisciplinaire; - Communication/ rencontre avec les parents; - Référence en services externes (DPJ, CLSC, etc.)
2. L'élève utilise le vouvoiement envers un adulte.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le respect des autres. - Pour développer les bonnes manières en société. 		
3. L'élève s'amuse de façon sécuritaire et respecte les aires de jeux désignées.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour vivre dans un environnement sain et sécuritaire. 		
4. L'élève est présent et ponctuel.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour maintenir un climat propice aux apprentissages. - Pour développer de bonnes habitudes de vie. - Pour sa réussite scolaire. - Pour favoriser un établissement sécuritaire. 		
5. L'élève respecte les règles de la brigade scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour sa sécurité et celle des autres. 		
6. L'élève remet ses devoirs et ses travaux complétés à temps. Les signatures sont également remises dans le délai alloué.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour sa réussite scolaire. - Pour développer de bonnes habitudes de travail et son autonomie. 		
7. L'élève respecte le code vestimentaire de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour sa sécurité lors du cours d'éducation physique. - Pour le respect de sa personne et celui des autres. - Pour son bien-être. 		
8. L'élève se déplace en marchant calmement pour les entrées et sorties.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour assurer sa sécurité et celle des autres. - Pour créer un climat propice au travail et aux apprentissages. 		
9. L'élève respecte les choix alimentaires prescrits par l'école.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour développer de saines habitudes alimentaires. 		
10. L'élève apporte le matériel autorisé selon les règlements de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> - Pour éviter le vol, le bris ou la perte d'effets personnels. 		

En situation de crise, afin de maintenir un climat de sécurité à l'école, et dans un but de protection uniquement, les intervenants pourraient utiliser le maintien physique d'un élève. De plus, un retrait au centre d'aide pourrait être effectué. Un rapport entourant les circonstances sera rédigé par les intervenants dans les 48 heures suivant l'événement et sera remis à la direction. Un suivi sera fait auprès de l'autorité parentale.

N.B.: En cas de fugue, l'école a la responsabilité d'aviser le service de police et les parents.

Règles de fonctionnement

1. ABSENCES OU RETARD D'UN ÉLÈVE

En tout temps, les parents doivent avertir l'école **ET** le service de garde de l'absence ou du retard de leur enfant.

- Par téléphone: secrétaire de l'école **819-568-5764**
technicienne du service de garde **819-568-2351**
- Via Mozaiik parents
- Message dans l'agenda (pour les absences prévues à l'avance)



* Si l'élève est trop malade pour sortir lors des récréations, les parents doivent le garder à la maison, car aucun enfant ne pourra demeurer à l'intérieur. Les seules exceptions se limiteront aux enfants qui auront un certificat médical.

2. PRÉSENCE À L'ÉCOLE

L'élève doit être présent à l'école en tout temps sauf pour les motifs suivants :

- 1- Maladie;
- 2- Rendez-vous;
- 3- Accident;
- 4- Décès d'un proche parent.

Nous encourageons les parents à planifier les vacances familiales pendant les périodes de congé prévues au calendrier scolaire. Dans le cas d'un élève qui s'absente pour des vacances, une compétition ou un tournoi, l'école se verra dans l'impossibilité de remettre les devoirs, de faire reprendre les évaluations et les notions enseignées.

La présence des élèves aux épreuves ministérielles est obligatoire. Le Guide de gestion de la sanction des études sera respecté par l'école.

3. ARRIVÉES ET DÉPARTS

- a. Élève marcheur : Les parents sont responsables de leur enfant entre l'école et la maison. L'élève est sous la responsabilité de l'école pendant les périodes : de surveillance, de classe, d'activité et de récréation. L'élève doit se diriger dans la cour d'école aux heures prescrites et doit quitter le terrain de l'école immédiatement au son de la cloche.
- b. L'école autorise l'élève à prendre son vélo comme moyen de transport pour venir à l'école s'il respecte les règles de sécurité routière. L'école n'est pas responsable du vol ni du vandalisme.
- c. Élève transporté par autobus : à moins d'une permission écrite des parents, l'élève doit prendre son transport en tout temps.

4. HEURES D'ARRIVÉE

LE MATIN

L'élève doit être dans la cour d'école au plus tard à **8h10** (primaire et préscolaire).

LE MIDI

L'élève doit être dans la cour d'école au plus tard à **13h05** (primaire et préscolaire).



5. RETARD, RETOUR OU DÉPART PRÉMATURÉ POUR UN RENDEZ-VOUS

Si l'élève doit quitter ou revenir pendant les heures de cours, les parents ou toute autre personne autorisée (pièce d'identité pourrait être demandée) doivent se présenter au secrétariat afin de signer le registre. Dans la mesure du possible, afin de ne pas déranger les élèves pendant la classe, nous vous suggérons de prendre vos rendez-vous à l'extérieur des plages horaires et de venir chercher ou ramener vos enfants aux heures des transitions soit :

De 10h17 à 10h32 : récréation AM

De 11h35 à 13h05 : dîner

De 14h12 à 14h27 : récréation PM

Après 15h30 : fin des classes

6. DÉBARCADÈRES ET STATIONNEMENT

Le stationnement est strictement réservé aux détenteurs de vignette de 8h00 à 16h00.

Les parents doivent utiliser le débarcadère près du service de garde ou les rues avoisinantes. Il est interdit de déposer les enfants dans le stationnement. Les espaces de stationnement pour visiteur sont réservés aux parents qui ont des rencontres avec un intervenant de l'école.



Il est interdit de se stationner dans le débarcadère en avant de l'école car il est utilisé par les autobus et les berlines.

7. DROITS PARENTAUX

À moins que la Cour de justice n'ait émis des restrictions quant aux droits de l'un des parents, le père et la mère peuvent venir chercher leur enfant. Si une telle restriction existe, une copie du document officiel doit être remise à l'école et au service de garde.

8. TENUE VESTIMENTAIRE

- Au cours d'éducation physique, l'élève doit porter une tenue sportive et des espadrilles à semelles non marquantes.
- En tout temps, l'élève porte des souliers d'intérieur.
- La tenue vestimentaire doit être appropriée selon la température (imperméable, mitaines, tuque, pantalon de neige, bottes, parapluie, etc.). Les élèves vont à l'extérieur à tous les jours sauf pendant les grands froids et les fortes pluies.

Vêtements interdits

- Aucun signe de drogue, de violence ou de racisme n'est permis sur les vêtements.
- Aucun vêtement effiloché, troué ou transparent,
- Aucun vêtement laissant voir les sous-vêtements ou le ventre
- Les jupes et les shorts doivent dépasser la longueur des bras.

* Le jugement d'une tenue non appropriée demeurera à la discrétion de la direction et le parent sera contacté s'il y a lieu.

9. PARC



L'école n'est pas responsable de ce qui se passe au parc le matin, le midi ou le soir. L'école n'assume aucune surveillance à ces heures. Cependant, lors de certaines activités, les élèves pourront avoir accès au parc sous la surveillance d'un adulte de l'école.

10. EFFETS PERSONNELS

Nous recommandons aux parents de **bien identifier les effets personnels de leur enfant**. L'école n'est pas responsable des vols, bris ou pertes.

11. LES INTERDITS

JEUX INTERDITS	ARTICLES INTERDITS
<ul style="list-style-type: none">- Bousculade et chamaillerie;- Lancer tout objet pouvant nuire à la sécurité des autres, tel que roches, balles de neige, etc.- Jeux d'échange;- Jeux de guerre;- Interdiction d'être sur la butte de neige sans la supervision d'un adulte;- Interdiction d'être sur les plaques de glace en tout temps.- L'élève doit porter obligatoirement des lunettes pour les jeux de mini-hockey.	<ul style="list-style-type: none">- Appareil numérique et électronique;- Planche à roulettes et patins à roues alignées sur la cour (sauf pour une activité spéciale);- Contenants de verre;- Balles et rondelles dures et balles de type « Superball »;- Pétards;- Jouets reliés à la violence (fusil, couteau avec lame en plastique, etc.);- Objets dangereux : objets coupants, briquet, allumettes, etc.- Au cours d'éducation physique : bijoux susceptibles de blesser l'élève : (colliers, bracelets, montres, boucles d'oreille, bagues clés au cou.

12. ENTRETIEN DES LIVRES ET DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE

Si l'élève perd ou endommage le matériel de l'école, le coût de remplacement sera imputé aux parents.

13. ALLERGIES ALIMENTAIRES

En raison des nombreuses allergies alimentaires, tous les aliments à base de noix et d'arachides sont interdits à l'école. Les parents ont la responsabilité de respecter cette consigne.

L'école doit être informée de toutes formes d'allergies sévères chez l'enfant et le port de l'ÉPIPEN est recommandé.

14. COLLATIONS SANTÉ

En lien avec la politique sur les saines habitudes de vie, nous privilégions les collations santé telles:

- Les fruits;
- Les légumes;
- Les produits laitiers.

La gomme et les friandises ne sont pas permises à l'école. Toutefois, lors d'une activité spéciale, il se pourrait que votre enfant reçoive une collation spéciale. Si vous avez des restrictions à cet effet, vous devez en aviser l'enseignante par écrit.

15. MÉDICAMENTS

Allergies: Toute allergie sévère doit être déclarée à l'école afin d'établir un plan de soin approprié avec l'infirmière dès le début de l'année.

Fiche santé: À compléter pour tous les élèves. Il est important de nous aviser le plus tôt possible de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions vous rejoindre en cas d'urgence. Tout changement dans l'état de santé de votre enfant doit être signalé à l'école.

Médicaments à administrer à l'école: Toutes ces conditions devront être réunies afin que nous puissions administrer un médicament à l'école:

- Prescrits par un médecin;
- Formulaire d'autorisation complété par le parent (disponible à l'administration et sur le site web de l'école);
- Médicament dans le contenant original avec l'étiquette de la pharmacie indiquant le nom de l'enfant, le dosage, l'heure d'administration.

16. PARENTS OU VISITEURS

En tout temps, afin d'assurer la sécurité des élèves, toutes les portes d'accès sont verrouillées. Les parents et les visiteurs doivent entrer par la porte principale à l'avant de l'école et se présenter au secrétariat.

17. BÉNÉVOLES DANS L'ÉCOLE ET LORS DES SORTIES

Les personnes bénévoles dans l'école doivent obligatoirement remplir le formulaire « Vérification d'antécédents judiciaires ». Le formulaire peut être accessible par le titulaire ou via le site web de l'école. Il faut prévoir un délai de quatre semaines avant d'obtenir une réponse.

18. COMMUNICATION PARENT/ÉCOLE

Les parents peuvent communiquer avec un membre du personnel via l'agenda, par courriel, en laissant un message téléphonique ou en prenant un rendez-vous si une rencontre est nécessaire. Si les parents sont convoqués par l'école, il est de leur devoir de s'y présenter.

19. ACCIDENTS

- Dans le cas d'un accident mineur (ex.: éraflure), les premiers soins sont donnés à l'élève par l'école et les parents ne sont pas nécessairement avisés.
- Dans le cas d'un accident majeur ou d'un coup à la tête, l'école communique avec les parents ou les personnes inscrites sur la fiche d'urgence.

20. ÉVACUATION ET FERMETURE DES CLASSES

En début d'année, l'élève est informé du plan d'évacuation et des pratiques d'évacuation et de confinement sont effectuées. Dans un cas de force majeure (ex.: tempête, panne d'électricité), si les élèves doivent être évacués, ils seront dirigés vers l'école secondaire Du Versant. Les parents doivent informer l'école de l'endroit où leur enfant doit se rendre (nom et adresse de la personne) en cas de fermeture de l'école.

21. DEVOIRS ET TRAVAUX À FAIRE À LA MAISON

Les travaux ainsi que les devoirs et leçons sont une continuité des apprentissages faits en classe. Les parents doivent s'assurer qu'ils soient complétés et remis à temps. Les signatures doivent également être remises à temps.

DÉFINITIONS : CONFLIT, INTIMIDATION ET VIOLENCE

Conflit ou chicane \neq intimidation

Conflit :

Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.

Intimidation :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence :

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

COMPORTEMENTS INTERDITS À L'ÉCOLE, LORS DU TRANSPORT SCOLAIRE ET PAR L'INTERMÉDIAIRE DES MÉDIAS SOCIAUX :

- Cracher sur quelqu'un;
- Frapper;
- Fuguer
- Injurier;
- Intimider;
- Mordre;
- Se battre ou échanger des coups;
- Taxer;
- Voler ou vandaliser (bris de matériel);
- Être raciste;
- Humilier;
- Harceler;
- Insulter;
- Menacer;
- Pousser;
- Se moquer;
- Utiliser un objet pour blesser;
- Propager et colporter des rumeurs.

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF DE L'ACTE RÉPRÉHENSIBLE (SELON ARTICLE 76 DE LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE) :

- Entente de collaboration
- Geste réparateur;
- Feuille de réflexion;
- Fiche de communication;
- Rencontre avec les parents;
- Rencontre avec la direction;
- Rencontre avec la policière-éducatrice;
- Suspension interne ou externe avec travaux :
 1. Retour de suspension externe avec les parents et les travaux complétés;
 2. L'élève est retourné à la maison si les travaux ne sont pas complétés et sera admis à l'école lorsque ceux-ci seront faits.

PROTOCOLE POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT, FORMULER UNE PLAINTÉ OU POUR DÉNONCER LA CYBERINTIMIDATION

- Les parents peuvent communiquer avec l'école via :
 - L'agenda;
 - Un appel téléphonique à l'école : 819-568-5764;
 - L'adresse courriel de l'école : envolee@csdrapeurs.qc.ca;
 - Une demande de rencontre avec l'intervenant concerné ou la direction.
- Les élèves peuvent se confier en tout temps auprès des intervenants de l'école.

ACTIONS PRISES PAR L'ÉCOLE LORSQU'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION EST CONSTATÉ

- Investigation approfondie et systématique par les intervenants de l'école;
- Suivi auprès des parents concernés pour les informer de la situation;
- Mesures de soutien et suivi par la direction et les intervenants concernés pour les élèves victimes, témoins
- Suspension à l'externe lors d'un acte de violence envers une autre personne.
- En cas de récidive, l'élève pourrait être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire (loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école).

*La décision d'une suspension demeure à la discrétion de la direction.

RESSOURCES EXTERNES

Tel-jeunes : 1-800-263-2266 ou www.teljeunes.com

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868 ou www.jeunessejecoute.ca

Tel-Aide Outaouais : (819) 775-3223 ou www.tel-aide-outaouais.org

Centre 24/7 : 811 info social (1-866 277-3553 ou www.centredaide247.com)

Les services offerts à l'école



Aide aux apprentissages

L'école offre à certains élèves un service d'accompagnement aux apprentissages.

Service de garde

Ce service est offert aux élèves qui fréquentent l'école. Pour plus d'informations, les parents peuvent contacter la technicienne en service de garde au (819) 568-2351.

Orthopédagogue

L'école offre un service d'aide principalement aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage sur référence de l'enseignant.

Animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire

Offert à tous les élèves, ce service veut favoriser la croissance humaine et spirituelle et contribuer au développement de la conscience sociale.

Dîner

Tous les parents des élèves transportés devront déboursier un montant pour défrayer les coûts de surveillance. Ce montant est fixé en début d'année et est payable en deux versements.

Bibliothèque

Une bibliothèque est à la disposition des élèves; le système de prêt est assuré par les enseignants et des parents bénévoles. L'enfant doit retourner ses volumes à la date prévue et en bon état. Des frais seront demandés pour tout livre perdu ou endommagé.

Transport scolaire

Le transport est offert aux élèves résidant à 1,6 km et plus de l'école (primaire) et à 0,8 km (préscolaire). Chaque élève a le devoir de respecter les règlements mentionnés dans le livret du transport remis en septembre aux élèves transportés. Des accommodements sont possibles selon les règlements du transport. Si l'élève contrevient à l'un ou l'autre des règlements du transport, il est passible de suspension du transport scolaire. Lors d'une telle suspension, les parents sont responsables de son transport.

Récupération

Ce service est offert aux élèves qui en ont besoin. Ces temps privilégiés se font aux moments choisis par l'enseignant.

Caisse scolaire

Des parents bénévoles assurent ce service. L'enfant apprend le sens de l'économie. Il y a un dépôt aux deux semaines.

Psychologue

Avec la permission écrite des parents, le travail du psychologue consiste à évaluer ou observer des élèves ciblés et à conseiller les intervenants de l'école.

Enseignant-Orthopédagogue

L'enseignant orthopédagogue soutient l'enseignant dans la classe auprès des élèves à risque (dépistage et prévention) allant même jusqu'à offrir du service direct pour aider l'élève à résoudre ses difficultés au plan des apprentissages.

Centre d'intervention et de prévention

Ce service est offert aux élèves ayant une difficulté de comportement. Le personnel en technique d'éducation spécialisée (TES) est présent pour supporter l'élève et l'enseignant.

Soins de santé

L'infirmière aide à assurer le bien-être physique des enfants, par des rencontres périodiques au besoin, de l'information et des conseils sur la santé en général. L'hygiéniste dentaire fait du dépistage et de la prévention.

Informatique

Un laboratoire d'ordinateurs est mis à la disposition des élèves. Il est supervisé par l'enseignant ou l'éducateur. Vous trouverez un extrait de la politique que nous vous demandons de lire attentivement. L'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.) est interdite. (Voir politique - utilisation des services informatiques).

Guide : Devoirs et leçons

LES DEVOIRS ET LES LEÇONS...POURQUOI?

- Parce que c'est un moyen idéal d'encourager votre enfant dans sa démarche scolaire;
- Parce que ça vous permet d'accompagner, de soutenir et de mieux connaître votre enfant face à ses apprentissages;
- Parce que cela permet d'établir un partenariat entre l'école et la famille, donc de promouvoir l'importance de l'école;
- Parce que cela permet à votre enfant d'approfondir et d'intégrer des notions vues en classe;
- Parce que cela développe le goût de l'effort;
- Parce que cela permet à votre enfant d'acquérir de bonnes habitudes de travail qui lui serviront durant toute sa vie.

LA PLACE DE LA LECTURE DANS LES DEVOIRS ET LES LEÇONS

L'expérience et la recherche nous ont montré combien il est important d'accorder aux livres une place de choix dans le développement de l'enfant. La période de devoirs et de leçons est un temps idéal pour cultiver une tradition de lecture à la maison.

L'ORGANISATION ET LES OUTILS SUGGÉRÉS



- Travailler dans un endroit calme et éclairé (sans distractions);
- Avoir tout le matériel nécessaire à sa disposition (crayons à mine, feutre couleur, règle, gomme à effacer);
- Choisir le moment propice;
- Établir une routine;
- Prévoir un temps de détente avant de se mettre au travail;
- Avoir, si possible, des outils : dictionnaire, Bescherelle, grammaire, coffre à outils de l'année précédente (sauf pour les élèves de la 1ère année du 1er cycle qui, eux, le construisent à compter de cette année).

LA GESTION DU TEMPS

À titre indicatif, le temps recommandé pour faire les devoirs et les leçons chaque jour est de :

Cycle 1 : 20 à 30 minutes;

Cycle 2 : 20 à 30 minutes;

Cycle 3 : 20 à 40 minutes;



Notez : Le temps recommandé = une période intensive et efficace de travail sans dérangement. Utiliser une minuterie afin d'aider votre enfant à gérer son temps.

ATTITUDE ET MOTIVATION

1. Adopter une attitude calme;
2. Manifester de l'intérêt;
3. Respecter le rythme d'apprentissage de son enfant;
4. Renforcer positivement le comportement et l'effort de son enfant;
5. Responsabiliser son enfant.

LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN

1. Le parent : accompagner, motiver, vérifier;
2. L'enfant : présenter, réaliser, questionner;
3. L'enseignant : enseigner, expliquer, corriger.

Notez : Un temps dans la journée est prévu à l'horaire de la classe pour répondre aux questions relatives aux devoirs et leçons.

Politique – Utilisation des services informatiques

EXTRAIT DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES RÉSEAUX INTERNET, EXTRANET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE (OBLIGATIONS DES UTILISATEURS)

- Respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec, au Canada et dans les autres pays visités par des échanges prévus dans le cadre de ses fonctions.
- Ne pas effectuer le téléchargement de fichiers ou de logiciels qui sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des postes de travail, du réseau et de son infrastructure.
- Conserver son code d'accès au réseau pour son usage exclusif et en assumer la responsabilité des gestes et des actions qui y sont associés.
- S'assurer, en tout temps, du respect et de la sécurité des données informationnelles de la Commission scolaire.
- Utiliser le courrier électronique dans le seul cadre de ses fonctions.
- Signer toute communication électronique et utiliser un langage respectueux.
- Exercer toute la prudence nécessaire concernant les pièces jointes à l'envoi d'un message électronique.

- Les renseignements personnels :

À moins d'être dans un environnement sécuritaire ou de connaître son interlocuteur, on ne devrait pas fournir de renseignement personnel (nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, l'institution d'enseignement fréquentée, des photos personnelles ou familiales, etc.). Parlez avec votre enfant de la vie privée sur le Web. Assurez-vous qu'il comprenne pourquoi il ne doit pas donner de renseignements personnels sur le Web.

- Les étrangers :

Lorsque votre enfant n'a pas de certitude quant à l'identité de son interlocuteur, il ne devrait pas s'identifier. Il est imprudent de rencontrer quelqu'un dont on a fait la connaissance sur l'Internet. Si votre enfant accepte un tel rendez-vous, assurez-vous que la rencontre aura lieu dans un endroit public et en votre présence.

- Les messages :

On ne devrait pas donner suite aux messages de menace ni aux propos obscènes. Si votre enfant se sent menacé par certaines questions posées par un inconnu, qu'il sauvegarde le message et vous en avise. Transmettez-le, au besoin, à votre fournisseur d'accès Internet.

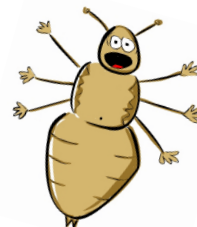
- Naviguer sur l'Internet :

Demandez à votre enfant d'être prudent sur les sites commerciaux et de ne rien accepter sans votre autorisation. Sur l'Internet, n'importe qui peut devenir diffuseur. Il est important que votre enfant développe un jugement critique face à l'information qui se retrouve sur l'Internet. Si votre enfant a un mot de passe pour accéder à l'Internet, assurez-vous qu'il ne le révélera à personne (même si la demande provient de votre fournisseur d'accès Internet). Votre compte peut être utilisé par des pirates * hackers + et vous risquez de voir des frais imprévus portés à votre facture. Consultez les politiques de confidentialité des sites que vous visitez avec votre enfant et plus particulièrement ceux chez qui vous laissez des renseignements vous concernant. Vos visites peuvent laisser des traces.

- La supervision des parents :

Il est sage d'informer votre enfant des règles à respecter pour naviguer sur l'Internet de façon sécuritaire. Soyez dans l'entourage pendant que votre enfant est en ligne. Les enfants apprennent rapidement à utiliser les ordinateurs, mais leur expérience de vie limitée peut faire en sorte qu'ils révèlent des informations que vous ne vouliez pas qu'ils partagent. C'est pourquoi votre enfant devrait être supervisé lorsqu'il s'aventure dans le cyberspace. Visitez les sites qu'ils devraient fréquenter et expliquez-lui pourquoi il ne devrait pas s'identifier dans les forums de discussion, les groupes de bavardage et les correspondances en lignes. Certains moyens technologiques permettent aussi de restreindre l'usage de l'Internet. Par exemple, des filtres de contrôle d'accès permettent d'empêcher que votre enfant accède à certains documents qui ne conviennent pas à une personne de son âge ou à certains sites et/ou forums de discussion. Toutefois, ces outils ne sont pas parfaits. L'engagement, la participation et la supervision des parents demeurent essentiels. La sensibilisation, l'éducation et l'engagement des parents demeurent les meilleurs outils de protection en matière de vie privée.

LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX!



Les poux existent depuis toujours et ils ne sont pas près de disparaître. Heureusement, ils ne sont pas dangereux et il est possible de réduire leur transmission.

Des gestes simples pour prévenir

Demandez à votre enfant d'éviter de partager avec des amis les peignes, brosses à cheveux, barrettes, chapeaux, tuques, bandeaux, foulards ou autres items du genre. On peut aussi attacher les cheveux longs. Des gestes simples pour réduire les risques de contagion.

Gardez l'œil ouvert

Procurez-vous un peigne fin (peigne conçu spécialement contre les poux, vendu à votre pharmacie) et prenez l'habitude d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine. Cela permettra de détecter et traiter rapidement les enfants atteints et ainsi limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Cela nous aidera à contrôler plus facilement les épidémies de poux.

Encore des lettres...

Vous recevrez peut-être, durant l'année scolaire, une ou des lettres vous avisant que votre enfant ou un autre élève a des poux. Prenez le temps de bien les lire et de suivre les recommandations qui vous seront faites.

Votre collaboration est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Pour en savoir plus, consultez le site internet :

<http://santepublique-outaouais.qc.ca/actualites/maladiesinfectieuses/poux/>

et/ou demandez les documents au secrétariat de votre école.